

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

APPROCHES HUMAINES ET ORGANISATIONNELLES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE : 8210 13 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

APPROCHES HUMAINES ET ORGANISATIONNELLES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement pour adultes, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant/étudiante, candidat/candidate aide-soignant/aide-soignante, de maîtriser les différents concepts liés aux approches humaines et organisationnelles lui permettant d'aborder la participation, sous délégation d'un infirmier/infirmière, à la prise en soins d'un bénéficiaire de soins (BS):

- ◆ présentant un degré de dépendance faible à modéré dans certaines activités de sa vie quotidienne et/ou de sa vie sociale,
- ◆ présentant un degré de dépendance élevé dans certaines activités de sa vie quotidienne et/ou de sa vie sociale,
- ◆ désorienté et/ou agressif.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ♦ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ♦ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

En mathématique,

- ♦ utiliser les quatre opérations fondamentales et opérer sur des nombres naturels et décimaux limités au millième ;
- ♦ effectuer des calculs de pourcentage et de la règle de trois ;
- ♦ convertir des mesures de masse, de capacité et de longueur.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI),

Certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire (CE2D),

Attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique,

Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant/étudiante sera capable :

à partir de situations exemplatives, illustrant le cadre organisationnel des soins et la relation établie par l'aide-soignant/aide-soignante avec le BS et son entourage,

- ♦ de décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la communication abordés dans le cadre du cours ;
- ♦ d'identifier et d'expliquer les principes de la communication mis en œuvre dans les moments de vie sollicités par la situation ;
- ♦ de présenter les éléments qui fondent le travail en équipe ;
- ♦ de repérer et de commenter les principaux éléments relatifs à la déontologie et la législation ;
- ♦ de décrire le cadre institutionnel et ses éléments qui améliorent la qualité des soins ;
- ♦ de décrire les aspects logistiques liés à une structure de soins, en ce compris le matériel spécifique, la gestion des stocks, les tâches administratives, les modalités de gestion des déchets et les mesures mises en place afin de respecter l'environnement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau des concepts et des techniques/principes ;
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ le niveau d'argumentation : l'illustration des propos et la capacité à élargir le débat.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant/étudiante sera capable :

4.1. Technologie : Déontologie

en resituant les rôles et les tâches dans différents contextes organisationnels et institutionnels (MR, MRS, milieux hospitaliers, domicile,...),

- ◆ de définir le rôle et les limites de chaque intervenant/intervenante auprès du BS, notions d'équipe pluri- et multidisciplinaire de soins, d'équipe structurée en lien avec la profession, place des professionnels de soins ;
- ◆ d'identifier son rôle et les limites de son intervention auprès du BS et de son entourage, dans le cadre de la collaboration avec d'autres professionnels ;
- ◆ d'identifier :
 - les tâches spécifiques relatives à la profession dont celles précisées dans la législation et limites du métier,
 - le lien particulier entre l'aide-soignant/aide-soignante et l'infirmier/infirmière ;
- ◆ d'explicitier les conditions dans lesquelles peuvent se réaliser les activités infirmières déléguées, à savoir les procédures de délégation, de contrôle par l'infirmier/infirmière au sein d'une équipe structurée;
- ◆ d'identifier les règles et les principes déontologiques applicables au métier (non-jugement...).

4.2. Technologie : Législation

- ◆ d'explicitier la législation relative à l'exercice de la profession :
 - les arrêtés royaux régissant le métier et les modalités d'enregistrement,
 - la législation liée au secret professionnel et au secret partagé : définition et bases légales, enjeux pour la profession, situations spécifiques (secret partagé, non-assistance à personne en danger, ...), situations spécifiques (secret partagé, non-assistance à personne en danger...),
 - la notion de continuité des soins ;

- ◆ d'expliquer le dossier du BS du point de vue légal :
 - la responsabilité des professionnels de soins dans le dossier du BS et la continuité des soins,
 - la mise en lien avec les bases légales et les activités des professionnels de soins,
 - les différents types de dossier du BS (dossier médical global chez le médecin généraliste, dossier médical de la loi sur les hôpitaux, dossier infirmier, dossier individualisé en MRS ...)
- ◆ d'expliquer le Règlement d'Ordre intérieur (ROI) propre à une structure professionnelle ;
- ◆ d'expliquer le lien entre le RGPD et l'exercice du métier ;
- ◆ d'identifier les notions de législation du travail applicables au métier (engagement, contrat, préavis, ...) ;
- ◆ d'identifier le cadre légal des activités du professionnel de soins, rôle des autres intervenants professionnels du domaine des soins.
- ◆ d'expliciter la législation relative à l'exercice de la profession :
 - la loi coordonnée relative à l'exercice des soins de santé,
 - la législation sur les droits du BS et son implication dans le métier ;
- ◆ d'expliquer les législations/les directives en matière de protection de l'environnement.

4.3. Technologie : Aspects logistiques

en resituant les rôles et les tâches dans différents contextes organisationnels et institutionnels (MR, MRS, milieux hospitaliers, domicile, ...),

- ◆ d'expliquer les tâches relatives au matériel de soins, y compris les chariots de soins (entretien, rangement, désinfection...) ;
- ◆ d'expliquer les tâches administratives, d'accueil et logistiques courantes liées au bon fonctionnement de la structure de soins pouvant être effectuées par le professionnel de soins, notamment la tenue du dossier du BS ;
- ◆ d'expliquer la gestion des stocks : niveau de stock minimum (stock de sécurité), méthode du « Premier entré, premier sorti », méthodologie des commandes, contrôles (inventaire...), outils de gestion de stock... ;
- ◆ d'identifier les principes et les règles en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets adaptés à la fonction et aux tâches : tri sélectif et évacuation des différents types de déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie...

4.4. Technologie : Qualité des soins

- ◆ d'identifier le projet de vie, la qualité de vie, le projet individualisé, le projet de soins, le trajet de soins :
 - définitions,
 - enjeux pour le BS,
 - mise en lien avec les bases légales,
 - méthodologie spécifique et responsabilité du professionnel dans ces différents champs ;
- ◆ d'évaluer les soins :
 - d'expliquer l'analyse de la pratique professionnelle et la démarche réflexive en relation avec le travail en équipe, la notion de délégation, la responsabilité, critères et indicateurs d'évaluation... ;
 - d'expliquer la notion de qualité des soins : concepts, enjeux, mesures, critères... ;
 - d'expliquer le partage d'expériences entre pairs, la prise de paroles au sein d'un groupe, le respect de ses collègues... ;
- ◆ d'expliquer les différentes possibilités de formations continues ;
- ◆ d'expliquer le lien entre développement professionnel et évaluation de ses soins.

4.5. Technologie : Communication et psychologie

Dans le cadre de l'accueil du BS et de son entourage :

- ◆ d'expliquer les pratiques de pré-accueil/d'accueil en milieux de soins : présence du référent, personne relais, objets familiaux... ;
- ◆ d'expliquer l'accueil physique et téléphonique : règles de politesse, de courtoisie....

En vue de nourrir l'observation et la collecte des données du BS :

- ◆ de décrire les éléments d'observation sur les plans psychologique et social :
 - les signes observables liés à chaque âge de la vie (naissance, croissance, vieillissement, fin de vie),
 - les principales étapes du développement psychique chez l'enfant et l'adulte, y compris le vieillissement, appliquées au métier et la communication avec le BS,
 - les signes observables liés à l'état de santé du BS,
 - les changements observables chez un BS : changements de comportement les plus courants (confusion, syndrome de glissement, agitation...),
 - la vie sociale (de l'unité, de l'institution, du quartier...), les activités de détente, de loisirs et/ou ludiques possibles, le rôle potentiel du professionnel de soins dans ces champs ;
- ◆ de décrire les éléments d'observation sur le plan communicationnel : notions de communication (verbale/non verbale/para-verbale).

Dans le cadre du travail en équipe :

- ◆ d'expliquer les moyens de lutter contre les conflits d'idées, de valeurs, d'intérêts, de renforcer la cohésion d'une équipe, de créer des projets d'équipe, de renforcer la convivialité,
- ◆ d'expliciter la gestion du temps, des priorités, du stress, des émotions ...

Dans le cadre de la communication durant les soins :

- ◆ d'expliquer le schéma, les freins et les adjuvants de la communication appliquée au métier et la communication avec le BS ;
- ◆ d'expliquer la communication verbale/non verbale/para-verbale (intonation et niveau de son d'une personne) par ses différents outils (l'écoute active, la reformulation, le toucher, le regard...) ;
- ◆ d'identifier les techniques d'écoute, de communication et d'approche relationnelle du BS :
 - écoute active, assertivité, empathie, distance professionnelle, notions de relation d'aide, de confiance, de résilience ...,
 - techniques de détente et occupationnelles du BS,
 - approche relationnelle et sociale du BS et/ou de son entourage ;
- ◆ de communiquer avec le BS et son entourage dans le respect de ses besoins, de ses valeurs, de ses croyances, de ses convictions... ;
- ◆ de prendre en charge tout BS sans discrimination et le respecter dans toutes ses dimensions (philosophiques, religieuses, culturelles, de sexe, d'âge, de sexualité...) ;
- ◆ d'identifier les moyens de communication, y compris les nouvelles technologies de la communication (GSM, tablettes, PC, face à face...) et leur application dans le métier d'aide-soignant/aide-soignante ;
- ◆ d'expliciter la diversité des publics rencontrés et les aptitudes professionnelles à développer : BS et/ou son entourage d'origines étrangères, de confessions différentes, d'orientations différentes... ;
- ◆ d'identifier les notions d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle y compris les infections sexuellement transmissibles et le système reproducteur, notions d'assistance sexuelle, droit à l'amour, lien avec le projet de vie, limites... ;
- ◆ d'identifier les moments difficiles pour le BS :
 - exemples courants liés à la pratique du métier,
 - notions théoriques en lien avec les moments difficiles (étapes du deuil...),
 - démarches palliatives (fondements et rôle du professionnel de soins),
 - signes observables de difficultés et terminologie professionnelle,
 - rôle du professionnel de soins dans les moments difficiles ;
- ◆ d'expliquer l'objectivation et la résolution des problèmes courants appliqués au métier : comportements inadaptés du BS, attitudes professionnelles possibles (exemple : ne pas fumer dans la chambre).

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

6. PERSONNEL CHARGÉ DE COURS

Un/une enseignant/enseignante ou un/une expert/experte.

L'expert ou l'experte devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie : Déontologie	CT	B	28
Technologie : Législation	CT	B	28
Technologie : Aspects logistiques	CT	B	12
Technologie : Qualité des soins	CT	B	16
Technologie : Communication et psychologie	CT	B	80
7.2. Part d'autonomie			24
Total des périodes			188

188